

Laval, le 04 septembre 2023

Monsieur le Principal

à

Mesdames et Messieurs les
Parents d'Elèves

Objet : Bourses nationales d'études du second degré

Madame, Monsieur,

La campagne de bourse de collège pour l'année 2023 - 2024 est ouverte **jusqu'au jeudi 19 octobre 2023** (attention il ne sera plus possible de déposer de dossier de bourse pour toute l'année scolaire après cette date). La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- ❶ Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur **le ou les avis d'imposition 2023** sur les **revenus de 2022**.
- ❷ Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à charge.

Vous trouverez ci-après les plafonds de ressources (à comparer avec l'avis d'imposition reçu en 2023 : sur les revenus de l'année 2022) applicables pour l'attribution des bourses de collège.

Je vous invite à consulter le simulateur en ligne sur le site du Ministère :

www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college

Vous pourrez saisir votre dossier de bourse en ligne par l'intermédiaire des **Téléservices** : Scolarité- services
→ mes services → Bourse de collège



Pour saisir votre dossier de bourses, vous utiliserez vos identifiant et mot de passe en qualité de responsable légal et non ceux de votre enfant.

Les familles éloignées du numérique doivent **prendre rapidement contact avec Madame BURET, Secrétaire du Collège.**

Il est fortement conseillé, pour les familles séparées, de s'accorder afin de s'assurer que le dossier de bourse soit recevable.

Je vous saurais gré de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous (**pour toutes les familles**) et le rapporter au **Professeur Principal avant le lundi 11 septembre 2023.**

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Xavier DELAUBERT



..... ✂

**RETOUR OBLIGATOIRE (POUR TOUTES LES FAMILLES) DU COUPON
AU PROFESSEUR PRINCIPAL POUR LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

Madame, Monsieur :

Parents de l'élève :

NOM :

Prénom :

Classe :



a/ont pris connaissance de la note des bourses de collège pour l'année scolaire 2023 - 2024
nous constituons un dossier de bourses.



a/ont pris connaissance de la note des bourses de Collège et **nous ne constituons pas de dossier de bourses pour l'année scolaire 2023 - 2024.**

A
Signature

, Le

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2023-2024

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2023-2024

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	16 885	9 127	3 220
2	20 781	11 234	3 964
3	24 677	13 340	4 707
4	28 573	15 447	5 450
5	32 471	17 553	6 193
6	36 367	19 659	6 936
7	40 263	21 766	7 680
8 ou plus	44 160	23 872	8 423
Montant annuel de la bourse	111 €	312 €	486 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 1er septembre au 19 octobre 2023

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal qui figure sur mon avis d'impôts 2023 et le numéro fiscal de mon concubin éventuel




L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte EduConnect
ou
→ mes codes pour me connecter via France Connect

Plus d'informations au verso



Mon adresse de messagerie électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect
<https://teleservices.education.gouv.fr>
Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee